

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

**Association
CIDFF –
subvention**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –
Mme VELU à M. CALT**

Absent Excusé :

M. BELLOC

Absente :

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'objet de l'action menée par l'Association CIDFF.

Il précise qu'il s'agit d'une Association en réseau qui vise à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette association est habilitée par l'Etat qui lui a confié une mission d'intérêt général d'information dans le but de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CIDFF de la Gironde est labellisé « Point Information Famille ».

L'action de « permanences d'accès aux droits du public en difficulté et particulièrement des femmes résidant sur Floirac » inscrite dans la programmation 2018 du Contrat de ville de la commune a pour objectifs suivants :

- l'information juridique et l'accès au droit : droit de la famille (le couple..), droit du travail et législation sociale, droit des étrangers, endettement, consommation, assurances ; infractions pénales (violences conjugales, abandon de famille, agressions sexuelles....).
- les actions en faveur de l'égalité, contre les violences conjugales et le sexisme : Ateliers pour l'égalité hommes/femmes sur l'élargissement des choix professionnels et la conciliation des temps sociaux.

En conséquence et au regard de l'intérêt de cette action, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 4 000 € à l'association pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la demande de l'Association CIDFF ;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2017, et son budget prévisionnel 2018 ;

Vu le Budget Primitif 2018 ;

Vu l'avis de la commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la ville et Démocratie participative du 17 Mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association CIDFF au titre de l'action « permanence d'accès aux droits du public en difficulté et particulièrement des femmes » au titre de l'année 2018.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018 Chap. 65 – Article 6574- fonction 824.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	
Abstention :	1 M. HADON

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,

